

Plan feuille de route illettrisme

Préambule (copier coller du Préambule de l'ancien PRPLI pour rappel)

La lutte contre l'illettrisme nécessite l'engagement et la mobilisation durables de tous les acteurs régionaux, de l'ensemble des pouvoirs publics, des collectivités territoriales ainsi que des acteurs socio-économiques et associatifs.

C'est pour répondre à cette exigence de coordination des décisions et des actions que l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme impulse la mise en place de plans régionaux de lutte contre l'illettrisme en lien étroit avec les correspondants de l'ANLCI en région. Il s'agit de rendre lisible l'engagement de chacun : services déconcentrés de l'État, autorités académiques, Conseil régional et partenaires sociaux dans la mise en œuvre de priorités régionales.

Mobilisée depuis de nombreuses années sur cet enjeu fort, la Normandie se dote d'un plan de lutte contre l'illettrisme pour la période 2018-2021 qui s'articule autour de trois axes :

Prévention - vie éducative et familiale

Compétences - vie professionnelle

Territoires - vie sociale

En effet, les conséquences de l'illettrisme sont nombreuses, tant pour les personnes concernées que pour l'économie : aujourd'hui, les entreprises ont besoin de collaborateurs qualifiés, capables de s'adapter, d'être réactifs, et de faire face aux mutations économiques et technologiques.

Lutter contre l'illettrisme signifie également s'attacher à le prévenir, l'objectif étant de diminuer le nombre de personnes qui se retrouvent en grande difficulté à la sortie du système scolaire ou quelques années après.

Les situations d'illettrisme sont aussi un frein pour le développement économique et social dans les territoires.

Dès lors, il s'agit de valoriser la contribution de chacun, de déployer ce qui marche, d'optimiser les dispositifs existants et de développer les actions nécessaires pour que les personnes les plus éloignées de la formation et de l'emploi puissent accéder au droit commun.

Ce plan ne constitue pas un catalogue de toutes les actions qui concourent de près ou de loin à ce vaste chantier qu'est la lutte contre l'illettrisme. Il ne donne pas à voir l'exhaustivité des actions mais vise bien à répondre au mieux aux besoins tant des professionnels que des personnes concernées, quels que soient leur statut, leurs besoins et leur parcours.

Il ne bénéficie pas de financement spécifique, mais vise à mobiliser et à mettre en synergie les ressources. L'objectif est d'éviter les juxtapositions de projets, d'actions et de faciliter la prise en compte des situations d'illettrisme dans les contextes divers.

La lutte contre l'illettrisme est ainsi portée par la volonté, que chacun puisse acquérir les compétences fondamentales nécessaires pour accéder au savoir, à la culture, à l'emploi, à la formation professionnelle et pour participer pleinement à la vie démocratique.

I- Contexte autour des actions de lutte contre l'illettrisme

Définitions

On parle **d'illettrisme** pour des personnes qui, après avoir été scolarisées en France, n'ont pas acquis une maîtrise suffisante de la lecture, de l'écriture, du calcul, des compétences de base, pour être autonomes dans les situations simples de la vie courante. Il s'agit pour elles de réapprendre, de renouer avec la culture de l'écrit, avec les formations de base, dans le cadre de la politique de lutte contre l'illettrisme (reprenant cadre nationale de référence de l'ANLCI, 2003 – voire ancien PRPLI)

On parle **d'analphabétisme** pour désigner des personnes qui n'ont jamais été scolarisées. Il s'agit pour elles d'entrer dans un premier niveau d'apprentissage.

Le **Français Langue Étrangère, FLE**, concerne des personnes étrangères qui doivent apprendre notre langue.

L'illectronisme peut correspondre, par exemple, à une personne n'ayant jamais eu à utiliser le numérique et qui doit apprendre à se servir d'une souris ou d'un système d'exploitation. Souvent associé à un problème de niveau d'équipement et d'accès à Internet, la notion d'illectronisme se rapporte plus spécifiquement à la non-maîtrise des compétences numériques (connaissance de l'environnement numérique, savoir-faire dans l'utilisation du matériel, des logiciels et des interfaces, ressources pour adapter et transférer ses connaissances et savoir-faire, etc.).

Prévention de l'illettrisme : actions anticipatrices auprès des tout-petits, des enfants, des adolescents et de leurs familles afin de créer des conditions favorables à la réussite des apprentissages et traiter les difficultés avant qu'elles ne se transforment en blocages et conduisent plus tard à des situations d'illettrisme.

Ces actions créent des conditions favorables pour que les difficultés ne trouvent pas prise. Ainsi, toutes les initiatives qui contribuent à la maîtrise de la langue française, aux compétences d'expression, de lecture et facilitent l'accès à la culture écrite, toutes celles qui donnent aux enfants l'envie, le goût d'apprendre et le plaisir de lire participent à la prévention de l'illettrisme.

Prévenir l'illettrisme c'est donc agir en amont du cycle d'apprentissage scolaire et multiplier les occasions de rencontrer la lecture et les livres dès le plus jeune âge.

Enjeux (reprise ancien PRPLI)

La lutte contre l'illettrisme est une compétence partagée. Les plans s'articulent avec l'ensemble des politiques publiques conduites dans chacun des champs (éducation, cohésion sociale, développement des territoires, égalité des chances ...) que couvrent la prévention et la lutte contre l'illettrisme et répondent à une cohérence nationale qui puisse garantir, sur tous les territoires, l'accès de tous les citoyens aux compétences de base.

Diagnostic national

Revenir sur l'étude INSEE de 2024 : en 2022, en France, 10 % des personnes âgées de 18 à 64 ans éprouvent des difficultés dans les domaines fondamentaux de l'écrit. Parmi les adultes qui ont débuté leur scolarité en France, 4 % sont en situation d'illettrisme. Les difficultés en calcul touchent 12 % des personnes de 18 à 64 ans et ont tendance à s'ajouter à celles de l'écrit : 62 % des personnes en difficulté à l'écrit le sont également en calcul.

Revenir sur les données régionales issues d'une étude qui a été faite dans le cadre de l'Observatoire des risques d'illettrisme et qui date d'il y a deux ans.

Rappeler la corrélation entre les données pauvreté et leur corrélation avec les chiffres de l'illettrisme.

Rappeler également les données issues des données scolaires (JDC, tests de fluence, de niveau scolaire, ...).

Rappeler les données nationales concernant les salariés en situation d'illettrisme (pas de données régionales) sur ce point.

Rappeler les 4 degrés de l'illettrisme définies par l'ANLCI.

II- Contexte d'élaboration de la feuille de route

Afin que chacun puisse acquérir les compétences fondamentales nécessaires pour accéder au savoir, à l'emploi, à la formation professionnelle, à la culture et pour participer pleinement à la vie citoyenne, le CREFOP de Normandie a initié le lancement de travaux rédactionnels d'une feuille de route régionale de prévention et de lutte contre l'illettrisme en Normandie.

Pour ce faire, un groupe de travail opérationnel a été créé dans le cadre du CREFOP et adossé à sa commission Formation. Animé par le SGAR, ce groupe a associé les autres membres représentant du quadripartisme en Normandie à savoir le conseil régional et les partenaires sociaux ainsi que le Centre ressources illettrisme du CARIF-OREF et l'ANLCI.

Ce groupe a eu pour vocation de mener une réflexion aboutie sur la problématique de l'illettrisme liée au contexte normand.

Rappeler également qu'elle se raccroche aux travaux de l'ancien plan régional de prévention de lutte contre le Illettrisme (PRPLI). Rappel du bilan de ce plan et des écueils rencontrés qui ont amené à travailler sur une feuille de route plus qu'un plan.

Rappeler l'articulation avec les autres priorités et plans régionaux, notamment ceux dédiés aux questions de lutte contre la pauvreté.

III- Priorités / Axes stratégiques / Objectifs de la future feuille de route

Objectif général de la feuille de route : **fédérer les acteurs régionaux autour de la prévention de la lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme pour améliorer les compétences de base des normands.**

Axes stratégiques de la feuille de route :

- la prévention à destination des publics enfants et famille ;
- la formation / remédiation à destination des publics jeunes (sortis du système scolaire) et adulte, demandeurs d'emploi et salariés ;
- la valorisation des outils existants (?) ;
- la sensibilisation et la professionnalisation des acteurs (?).

IV- Gouvernance / Comitologie

Proposition de mettre en place des comités techniques qui traiteront de sujets particulier :

1- illettrisme et travail pour les actifs ;

2- Réseau pour l'emploi au regard de la mise en place des comités territoriaux pour l'emploi ;

3- remédiation avec des acteurs situés sur le champ de l'accompagnement des plus fragiles (rappel des membres de ce groupe en AURA qui travaillent sur « *les pratiques de remobilisation et de remédiation des personnes concernées par l'illettrisme, première marche pour accéder à une action de formation* »).

En transversalité, garder en tête la question primordiale du repérage. En faire un comité technique en tant que tel ?

V- Suivi de la feuille de route

Rappeler que les comités techniques se réunissent afin de mettre en place des actions et qu'en chapeau une commission ad hoc du CREFOP qui sera créée aura pour rôle de chapeauter les travaux de chaque comité (réunions 2 à 3 fois par an).